



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Engagement pour le soutien au projet d'agglomération Réseau Urbain Neuchâtelois, deuxième génération

L'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) est née en 2006 de la volonté des collectivités de créer un ensemble transfrontalier de Morteau à la Chaux de Fonds. Depuis 2008, un groupement transfrontalier intercommunal de réflexion territoriale transfrontalière (GIRTT) fixe le cadre de cette coopération et permet de développer des réflexions dans les domaines de l'économie, de la formation professionnelle, de la mobilité et de l'aménagement du territoire.

Pour répondre aux objectifs définis par la Confédération helvétique en matière de politique des agglomérations et bénéficier de subventions fédérales, le canton et les communes partenaires ont déposé un projet d'agglomération en 2007. Ce dernier fait l'objet actuellement d'une révision à laquelle les communes françaises d'AUD ont été pleinement associées. Ce projet repose sur la dimension fonctionnelle et polycentrique de l'agglomération Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Le bassin de vie transfrontalier y est donc intégré et des projets structurants pourront se décliner sur le territoire français.

La mise en œuvre de ce projet d'agglomération transfrontalier qui sera déposé à fin juin 2012 auprès de la Confédération helvétique requiert dès aujourd'hui une concertation et une coordination renforcées. Dans le prolongement de la dynamique de travail engagée depuis 2008, nous souhaitons poursuivre notre collaboration et soutenir le projet d'agglomération deuxième génération de Neuchâtel.

Pour cela, nous nous engageons :

- à mettre en place une coordination des projets et des programmes pour en garantir la cohérence transfrontalière,

- à veiller à la déclinaison des objectifs prioritaires, en matière d'aménagement du territoire, du projet d'agglomération RUN deuxième génération dans les documents de planification en cours et à venir pour le territoire du Haut Doubs (charte du futur parc naturel régional, plans locaux d'urbanisme, futur schéma de cohérence territoriale)... Ces documents permettront :
 - d'harmoniser le développement des transports publics et de promouvoir une mobilité douce et la pratique du covoiturage,
 - d'orienter l'urbanisation vers les secteurs dont la desserte en transports collectifs sera améliorée,
 - d'adopter des mesures pour limiter l'étalement urbain à une échelle adaptée et dans une approche transfrontalière,
 - d'assurer une offre et une répartition des services, des logements et des activités économiques adaptées aux besoins et aux territoires,
- à développer la concertation et la coordination des autorités françaises et suisses en définissant des modalités de gouvernance garantissant le portage des projets par l'ensemble des acteurs concernés.

Besançon, le 15 JUIN 2012

Le Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs,



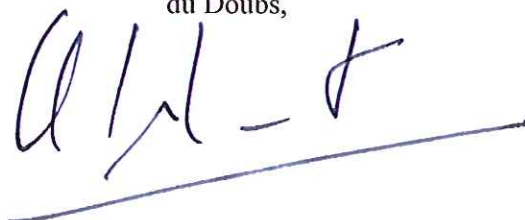
Christian DECHARRIERE

La Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté,



Marie-Guite DUFAY

Le Président du Conseil Général du Doubs,



Claude JEANNEROT